

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 139

présenté par

M. Decool, M. Luca, M. Gérard, M. Remiller, M. Michel Voisin, M. Lazaro, M. Villain,
M. Lefranc, M. Schneider, M. Bernier, M. Raymond Durand, M. Kossowski,
M. Morel-A-L'Huissier, M. Proriol, M. Chossy, Mme Branget, M. Favennec, M. Souchet,
Mme Besse, M. Lejeune, M. Jean-Yves Cousin, M. Hillmeyer, M. Straumann,
Mme Marland-Militello, M. raison, M. Sordi, M. Herbillon, M. Cosyns,
M. Paternotte et M. Mourrut

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Il est obligatoirement consulté en cas de modification des textes entrant dans le champ d'application de sa mission. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre la mission du Comité de pilotage des régimes de retraite.